

Philippines : la loi sur la santé reproductive prend des tours totalitaires. Et l'UNICEF s'engage

Author : Jeanne Smits

Categories : [Divers Jeanne smits](#)

Date : 3 mars 2011

Après l'adoption en commission d'une proposition de loi sur la santé reproductive, rebaptisée « loi de paternité responsable », aux Philippines, la Chambre des représentants va être très prochainement appelée à se prononcer sur le texte, après un premier report, mardi, dû à des problèmes techniques. La procédure parlementaire avance vite au service d'une loi que l'épiscopat philippin a dénoncé avec beaucoup de vigueur, alors même qu'elle ne propose pas de dépenaliser l'avortement en tant que tel. Mais en imposant l'information sur la contraception, en contraignant les services de santé publics et privés de rendre accessibles des moyens contraceptifs qui peuvent avoir une action abortive, la loi institue déjà l'élimination légale de l'enfant à naître. Et, comme le soulignent les responsables catholiques, elle véhicule une « mentalité contraceptive » contre laquelle ils se battent en toute clarté. Elle impose également l'éducation sexuelle » dans l'ensemble des écoles.

Mais en outre, la « House Bill 4244 » veut créer un nouveau délit permettant de sanctionner ceux qui « en toute connaissance de cause retiendraient l'information ou empêcheraient la diffusion » de l'information à propos de la « santé reproductive », surtout la pilule qui est un moyen éventuellement contraceptif, rapporte [LifeSite](#). Bien que la proposition de loi reconnaisse le droit à l'objection de conscience en la matière au personnel médical elle veut imposer aux objecteurs de conscience de renvoyer leurs patients vers d'autres médecins qui soient prêts à prescrire ou fournir des contraceptifs.

Un article de la loi inquiète particulièrement ses opposants puisqu'elle prévoit des sanctions pénales à l'encontre de « toute personne qui, de manière malveillante, s'engage dans la désinformation quant aux intentions ou aux dispositions de cette loi ». En clair : un délit d'opinion qui instituerait une pensée obligatoire sur un sujet qui est à l'évidence controversé aux Philippines. Et la sanction serait lourde : d'un à six mois d'emprisonnement, et environ 230 à 1 150 dollars d'amende.

La loi affirme en outre qu'il existe une taille de famille « idéale » : deux enfants, son but étant d'encourager les couples à se limiter à ce nombre, sans obligation toutefois. Mais elle prévoit tout de même la mise en place d'un « Officier local de population » dans chaque municipalité du pays...

Le 18 février dernier, 50.000 Philippins ont [manifesté](#) contre la loi à Pasay City : une majorité de catholiques, certes, mais ils avaient été rejoints par des Evangéliques, des Baptistes et des musulmans. La veille, l'épiscopat avait cessé toute discussion avec le gouvernement philippin au sujet de la loi, jugeant que ces rencontres ne servent à rien.

De son côté, l'UNICEF (le Fonds des Nations unies au service des enfants...) vient [d'appeler](#) le gouvernement des Philippines à maintenir active sa campagne d'information sur la « santé reproductive » auprès des jeunes. Pour Vanessa Tobin, représentante philippine pour l'UNICEF, il s'agit de reconnaître le problème de l'infection HIV auprès des adolescents, qui est à la hausse dans ce pays. Sans surprise, tout en annonçant qu'il fera la promotion de l'abstinence et de la fidélité, le département de la Santé philippin a répondu par la voix de son porte-parole que l'essentiel de l'effort de lutte contre cette tragédie – hélas bien réelle – portera sur la diffusion du [préservatif](#), spécialement parmi les jeunes.

La plupart des contaminations par le virus du sida ont lieu aux Philippines lors de relations homosexuelles masculines.

© leblogdejeannesmits.